

VILLE DE VEMARS

Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Sarcelles  
Canton de Goussainville

N° 56.2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	L'an deux mille vingt-cinq, Le 23 décembre à 18 heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric DIDIER, le Maire.
19 décembre 2025	
Date d'affichage	<b>Etaient présents :</b> Patricia ANDRIANASOLO, Didier PREVOST (arrivé à 18h22), Lionel LECUYER, Marie-Christine COMONT, Adjoints au Maire. Georgette BRAZIER, Georgette ROUSSY, Isabelle DUFLOS, Véronique BUCHET, Demba DIALLO (arrivé à 18h20), Yves LECUYER (arrivé à 18h12), Olivier MAGNIER, Marina NICOLAS, Conseillers Municipaux.
19 décembre 2025	
Nombre de Conseillers	<b>Etaient représentés :</b> Alain GOLETTO (pouvoir Mme DUFLOS), Antonia CORNET (pouvoir M. DIALLO), Jean-Claude PAGANELLI (pouvoir Mme BUCHET).
En exercice	19
Présents	13
Votants	16
	<b>Etaient absents :</b> William CADOR, Martial VANDAMME, Joseph MELE.  Formant la majorité des membres en exercice
	<b>Secrétaire de séance :</b> P. ANDRIANASOLO <b>Rapporteur :</b> M. le MAIRE

### OBJET :

#### Mise à jour du tableau des effectifs.

Transmise au contrôle de  
légalité le 29/12/2025

Publiée sur le site internet  
de la ville le

06 JAN. 2026

\*\*\*

M. le MAIRE rappelle au Conseil que chaque collectivité doit assurer une gestion prévisionnelle de ses effectifs en tenant compte des évolutions statutaires, des besoins de service et des départs de personnel.

Cette délibération propose d'actualiser le tableau des emplois de la commune de Vemars afin d'ajuster l'organisation en fonction des évolutions intervenues au sein des services municipaux. Cette mise à jour s'inscrit dans une démarche visant à supprimer certains emplois devenus vacants à la suite de départs (notamment des mobilités internes, des avancements de grade et des promotions interne) ou d'absence de délibération compte tenu de l'ancienneté des délibérations.

\*\*\*

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2,

**Vu** le Code général de la fonction publique et notamment les articles L. 313-1 et L.542-1 à L.542-5,

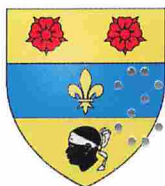
**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

**Vu** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

**Vu** le tableau des emplois,

**Vu** l'avis favorable du Comité Social Territorial réuni le 18 décembre 2025,

**Considérant** que le tableau des effectifs est un outil de gestion du personnel fonctionnaire, stagiaire et contractuel de droit public,



# VEMARS

## 25100

VILLE DE VEMARS

**Considérant** que chaque collectivité a l'obligation de joindre chaque année au budget primitif et au compte administratif voté un tableau des effectifs de la collectivité ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service,

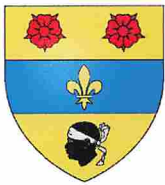
**Considérant** qu'à ce jour, il est nécessaire d'actualiser le tableau des effectifs de la commune,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité pour,

- ✓ **DÉCIDE** de modifier le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 comme suit :

GRADES OU EMPLOI	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	EFFECTIFS NON POURVUS
Directeur général des services (2 000 -10 000 hab.)	A	1	0	1
		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
Attaché	A	1	0	1
Rédacteur Principal 1ère classe	B	1	0	1
Rédacteur	B	1	1	0
Adjoint Administratif principal 1ère classe	C	3	2	1
Adjoint Administratif principal 2ème classe	C	4	3	1
Adjoint Administratif	C	5	4	1
		<b>15</b>	<b>10</b>	<b>5</b>
Technicien principal de 2ème classe	B	1	1	0
Agent de maîtrise principal	C	0	0	0
Agent de maîtrise	C	2	2	0
Adjoint Technique principal 1ère classe	C	1	1	0
Adjoint Technique principal 2ème classe	C	7	6	1
Adjoint Technique TC	C	11	8	3
Adjoint Technique TNC	C	4	0	4
		<b>26</b>	<b>18</b>	<b>8</b>
Agent Social principal de 2ème classe TC	C	0	0	0
ATSEM principal de 1ère classe TC	C	0	0	0
ATSEM principal de 2ème classe TC	C	3	3	0
		<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>
Animateur	B	1	1	0
Adjoint d'animation principal de 2ème classe TC	C	2	2	0
Adjoint d'animation TC	C	11	9	2
Adjoint d'animation TNC	C	5	1	4
		<b>19</b>	<b>13</b>	<b>6</b>
Educateur territorial APS TNC	B	3	1	2
		<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
<b>TOTAL POSTES</b>		<b>67</b>	<b>45</b>	<b>22</b>

- ✓ **APPROUVE** la mise à jour du tableau des effectifs de la commune tel que ci-dessus présenté,



VILLE DE VEMARS

SP SARCELLES  
30 12 25

- ✓ **AUTORISE** M. le MAIRE ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ **CHARGE** les services administratifs communaux de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance,  
Les jours, mois et an susdits.

Le Maire  
FRÉDÉRIC DIDIER  
V.O.

2015年10月

2015年